



Mordibus

(pédibus)
Vers la Chesnaye et
L'immaculée

Année

2022/2023

Comment participer au Mordibus ?

Pour y participer, les enfants doivent être inscrits et avoir pris connaissance, avec leurs parents, des règles de fonctionnement du **Mordibus**.

Le dossier d'inscription devra être retourné à l'école, à la Mairie ou auprès du référent de la ligne. Il comprend une fiche d'inscription enfant(s) et accompagnateurs, une fiche d'engagement pour le ou les enfant(s), parents et accompagnateurs.

Ils pourront ainsi rejoindre le chemin de l'école avec le **Mordibus**, pour une **semaine test** ou pour l'année si affinité!

Les lignes de Mordibus allant vers les écoles Immaculée et Chesnaye

Le Mordibus fonctionne le matin aux horaires indiqués ci-dessous.



La ligne rouge

Départ Surcouf/Cousteau	8h05
Arrêt R1	8h08
Arrêt R2	8h11
Arrêt R3 École Immaculée	8h15
Terminus École de la Chesnaye	8h22

La ligne bleue

Départ Genêts/Oiseaux	8h00
Arrêt B1: Fontenelles/Oiseaux	8h05
Arrêt B2: Libération/ De Gaulle	8h10
Arrêt B3 : Tilleuls/De Gaulle	8h15
Terminus : Arrivée École Immaculée	8h18
Arrivée Ecole Chesnaye	8h22

Les accompagnateurs de la ligne rouge prennent en charge les enfants de la ligne bleue qui vont à l'école de la Chesnaye au niveau du parking Coubertin

Engagement des parents pour les enfants inscrits au Mordibus

1. Le Mordibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. Les enfants retardataires ne sont pas attendus. Les accompagnateurs et les organisateurs ne peuvent en être tenus pour responsables.

En cas de fortes intempéries: appeler le responsable de la ligne pour s'assurer du fonctionnement normal du Mordibus.

Les coordonnées du responsable de la ligne sont affichées à l'école.

Lors des déplacements domicile-arrêt, et ce jusqu'à la prise en charge au point d'arrêt par les accompagnateurs, l'enfant reste sous la seule responsabilité de ses parents.

2. Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du responsable de ligne.

3. Sur le plan des assurances (responsabilité civile/Accident), les parents sont responsables comme si les enfants se rendaient à une invitation chez un copain.

4. Chaque parent atteste être assuré (responsabilité civile familiale) ainsi que son enfant (assurance scolaire).

5. Chaque parent s'engage à faire respecter par son (ses) enfant(s) les consignes données par les accompagnateurs ainsi que le code de la route et les règles élémentaires de sécurité.

6. Les parents restent donc seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s). Ils sont informés qu'en cas de non respect des règles du Mordibus, leur(s) enfant (s) peut (peuvent) en être exclu(s).

7. Pour les enfants de maternelle, les accompagnateurs se réservent le droit de juger de la capacité de l'enfant à participer au Mordibus.

8. Un Mordibus est basé sur une démarche solidaire et bénévole. Le respect des règles de fonctionnement du pédibus concourt au respect des accompagnateurs bénévoles.

9. Chaque parent s'engage à faire respecter le protocole sanitaire du Mordibus

En tant que parent, je m'engage à respecter les règles de bonne conduite du Mordibus et à les lire avec mon enfant :

Nom et Prénom.....Signature

Date :/...../.....